

Spec item #: L-06	SPECIFICATION	TCMSB Field # 3E015, 3E016
L-06 : Mécanisme de Direction		

Partie 1 : PORTÉE

1.1 La présente spécification explique comment déposer 2 mécanisme de direction et transporter les moteurs dans ses installations pour une remise à neuf complète. Ensuite, il remet les ventilateurs en place.

Partie 2 : RÉFÉRENCES :

2.1 Données sur l'équipement

Mécanisme de Direction

Emplacement :	Compartiment de l'appareil à gouverner du port
Moteur :	Baldor 75HP, 1780 tr/min 575 V/3/60 Hz
Châssis :	365T
Numéro de série :	A1501052034
ABS :	3E016

Mécanisme de Direction

Emplacement :	Compartiment de l'appareil à gouverner du port
Moteur :	Baldor 75HP, 1780 tr/min 575 V/3/60 Hz
Châssis :	365T
Numéro de série :	A1501052035
ABS :	3E015

Partie 3 : DESCRIPTION TECHNIQUE

- 3.1 L'entrepreneur doit assurer tous les services auxiliaires nécessaires à l'exécution de la présente spécification. Cela comprend notamment le démontage, le grutage, l'érection d'échafaudages, le nettoyage, l'enlèvement et l'élimination des débris. À moins d'indication contraire, les matériaux nécessaires sont fournis par l'entrepreneur.
- 3.2 Avant de débiter le travail, l'entrepreneur doit vérifier et noter les aspects suivants : Sens de rotation du moteur, courant de crête au démarrage du moteur, courant de fonctionnement ainsi que les régimes et équilibres/vibrations de chaque moteur.
- 3.3 Relevés mégohmmétriques pour chacune des phases de chaque moteur sous courant de 500 Vcc. Les relevés doivent être remis à l'officier électricien supérieur du navire

- 3.4** Les moteurs doivent être isolés électriquement par l'officier électricien du navire et verrouillés avant le début des renvois. L'entrepreneur se conforme aux procédures de verrouillage du code ISM du navire.
- 3.5** Chaque moteur à enlever et le transporte dans ses installations pour en faire l'entretien. Il incombe à l'entrepreneur d'enlever tous les objets qui nuisent à la dépose des ensembles moteur-ventilateur. L'entrepreneur devra réparer ses dommages à ses frais.
- 3.6** Chaque moteur doit être démonté pour être inspecté, le nettoyer et en remplacer les roulements. Les roulements neufs doivent être des roulements SKF ou des roulements étanches équivalents conformes aux pièces originales. Les surfaces extérieures du moteur doivent être nettoyées mécaniquement. Toutes les surfaces extérieures des supports de moteur, des ventilateurs et des tubes axiaux doivent être décapées au jet de grenaille et nettoyées mécaniquement jusqu'au métal nu. L'entrepreneur doit appliquer les apprêts et peintures prévus dans les normes maritimes en respectant le barème de peinture du navire.
- 3.7** Au terme de son travail, il vérifiera les vibrations, l'alignement et la rotation de chaque ventilateur. L'entrepreneur doit prendre des relevés du courant au démarrage, des relevés mégohmmétriques ainsi que les équilibres/vibrations de chaque moteur et les numéros des roulements installés à chacune des extrémités des moteurs. Il remettra une copie papier et une copie électronique de tous ses relevés à l'officier électricien supérieur et au chef mécanicien du navire.
- 3.8** Les surfaces peinturées altérées par la découpe, le chauffage et le soudage doivent être nettoyées à la brosse métallique et enduites d'apprêts.
- 3.9** À la fin de son travail, l'entrepreneur remet en place les objets enlevés pour accéder aux ventilateurs. Il doit enlever et éliminer dans une installation terrestre la saleté et les débris occasionnés par son travail.

Partie 4 : PREUVE D'EXÉCUTION

- 4.1** Les moteurs doivent être mis en marche et leur fonctionnement doit être prouvé pendant une période d'une heure
- 4.2** Tous les travaux doivent être à la satisfaction du chef mécanicien et de l'officier électricien supérieur.

Partie 5 : DOCUMENTS À PRODUIRE

- 5.1** L'entrepreneur remettra un exemplaire papier et un exemplaire électronique de ses relevés et rapports de révision à l'officier électricien supérieur et au chef mécanicien du navire.